

GROUPE DE TRAVAIL DE L'OCDE SUR LES PME ET L'ENTREPRENEURIAT (GTPMEE)



RÉUNION À HAUT NIVEAU « BOLOGNE + 10 » DU GTPMEE

SUR

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE MONDIALE ET LA VOIE À SUIVRE
POUR CRÉER DES EMPLOIS ET SOUTENIR LA CROISSANCE

PARIS, 17-18 NOVEMBRE 2010

Résumé de la présidence

Note du Secrétariat de l'OCDE et du Gouvernement français

Ce document s'inspire des contributions des participants à la Réunion à haut niveau « Bologne + 10 » et de celles des Délégués du Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat et du Comité de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat de l'OCDE.

Il s'agit de la déclaration du Président de la réunion, M. Frédéric Lefèbre, Secrétaire d'État pour le commerce, l'artisanat, les petites et moyennes entreprises (PME), le tourisme, les services, les professions libérales et la consommation. Un projet préliminaire a bénéficié des commentaires et des apports des délégués du Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat et du Comité de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat de l'OCDE.

CONTEXTE DE LA RÉUNION À HAUT NIVEAU « BOLOGNE +10 »

À l'occasion du dixième anniversaire de la première conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME organisée en juin 2000 à Bologne (Italie), les ministres et les responsables publics de haut niveau, les représentants des institutions financières et les entrepreneurs de 31 pays membres de l'OCDE et de plusieurs pays non membres se sont réunis sous l'égide de l'OCDE au siège de l'Organisation à Paris. Notre objectif était de déterminer les moyens de s'assurer que les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat contribuent le plus possible à la création d'emplois à la fois pour asseoir la reprise et pour étayer une croissance viable à long terme.

Plusieurs considérations importantes ont servi de fondement à nos délibérations. Premièrement, les PME et l'entrepreneuriat contribuent de manière essentielle à la création d'emploi et à la cohésion de nos sociétés. Deuxièmement, les PME et les « start-up », surtout les PME innovantes, sont une source notable de gains de productivité dont dépend notre prospérité à long terme et apportent une contribution essentielle dans le cadre de la croissance verte. Troisièmement, les ressources humaines sont déterminantes pour faire des PME un secteur dynamique et innovant. L'éducation ou la formation peuvent promouvoir la culture entrepreneuriale à tous les niveaux du système d'enseignement scolaire et réduire les obstacles à l'activité entrepreneuriale féminine et des groupes défavorisés.

Le fait que la production ait cessé de reculer dans la plupart des pays et que le retour de la croissance soit probable cette année et l'année prochaine ne signifie pas que la crise soit derrière nous; la reprise ne sera durablement enclenchée que grâce à des politiques macro-économiques coopératives et à des actions cohérentes menées en matière de compétitivité et d'innovation. Le chômage et les capacités de production inutilisées demeurent à un niveau élevé. Une profonde restructuration économique est nécessaire pour relever les défis budgétaires et environnementaux à venir. Enfin, le problème tenace de l'accès aux financements persiste, en particulier,

pour les PME innovantes et les entrepreneurs à la recherche de capital-risque.

Nos débats se sont articulés autour de trois thèmes principaux, dans le but de définir les bonnes pratiques et les priorités de l'action publique dans les années à venir :

- ✓ le rôle des PME dynamiques et de l'entrepreneuriat en tant que moteurs de la croissance, tant dans les économies avancées que sur les marchés émergents ;
- ✓ l'importance du financement, en particulier pour les entreprises ayant un potentiel de croissance rapide ;
- ✓ la nécessité de « verdir » le cadre de l'action gouvernementale afin d'encourager un développement durable et l'éco-innovation dans les petites entreprises.

PRIORITÉS DE L'ACTION PUBLIQUE

Un certain nombre de priorités politiques se sont dégagées de nos débats visant à améliorer la contribution des PME et de l'entrepreneuriat à la création d'emplois et à la croissance :

- ✓ **Mobiliser pleinement les ressources humaines** en améliorant la formation à l'entrepreneuriat et l'enseignement de l'esprit d'entreprise dans les programmes scolaires afin de mieux faire connaître la culture entrepreneuriale et la prise de risque. De telles politiques devraient s'attacher la participation du secteur privé notamment au travers de partenariats avec les autorités publiques.
- ✓ **Promouvoir l'entrepreneuriat féminin et des jeunes** par des programmes spécifiques relatifs à la création et au développement d'entreprises.
- ✓ **Améliorer la gestion des actifs intellectuels** en facilitant la fourniture de services de conseil aux PME, et en perfectionnant

les dispositifs de protection des droits de propriété intellectuelle afin de mieux répondre à leurs besoins, par exemple par l'amélioration de la qualité des brevets ou la réduction des coûts des procédures correspondantes.

- ✓ **Simplifier l'environnement réglementaire des PME** et veiller à ce que l'impact des mesures fiscales sur les stratégies d'investissement dans les PME reste mesuré.
- ✓ **Soutenir la participation des PME à des chaînes de valeur mondiales et à des pôles**, ainsi que leur meilleure intégration de celles-ci au sein des réseaux d'entreprises, d'universités et d'autres acteurs actifs dans le domaine de la formation professionnelle.
- ✓ **Retirer progressivement les mesures de relance d'urgence** destinées à soutenir l'accès des PME aux financements, sans pour autant ralentir la croissance, en fonction des conditions prévalant dans les pays.
- ✓ **Encourager un usage élargi des techniques et des politiques rationnelles de cofinancement** fondées sur des partenariats publics-privés, surtout pour les entreprises à fort potentiel de croissance.
- ✓ **Éliminer les barrières limitant l'accès des PME aux marchés publics.**
- ✓ **Évaluer les conséquences possibles de la prochaine réglementation de Bâle III** relatives au financement des PME par les banques et prendre dûment en compte son impact potentiel.
- ✓ **Sensibiliser les entrepreneurs aux conséquences de la transition vers une économie soutenable**, verte et sobre en carbone, et renforcer les compétences et les capacités des PME à tirer parti de cette transition, tant dans les secteurs traditionnels que dans ceux relevant du domaine des technologies avancées.

- ✓ **Garantir une stratégie stable concernant la croissance verte**, autant au niveau des pays de l'OCDE que des pays émergents.

TRAVAUX FUTURS DE L'OCDE

Les débats ont aussi mis en évidence plusieurs thèmes que le Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat (GTPMEE), en coopération avec d'autres organes de l'OCDE, pourrait étudier afin de déterminer comment :

- ✓ **Aider les entreprises récentes** à croître et créer des emplois en tirant parti au mieux des débouchés technologiques et commerciaux.
- ✓ **Favoriser le développement des principales compétences entrepreneuriales** par des actions coordonnées aux niveaux national et local.
- ✓ **Soutenir le financement des PME et des entrepreneurs** à tous les stades de leur développement.
- ✓ **S'assurer que les PME et les entrepreneurs ne sont pas imposés différemment** des grandes entreprises, afin d'éviter des effets indésirables sur les coûts de financement des PME et sur leur compétitivité sur les marchés mondiaux.
- ✓ **Adapter les PME aux exigences d'une économie soutenable** et aux débouchés que le développement durable offre.
- ✓ **Développer la formation professionnelle en matière de management, de technologie et de production verts.** Développer les indicateurs de la croissance verte qui faciliteront la mesure de la transition.

La Réunion à haut niveau a également souligné la nécessité pour le Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat (GTPMEE), en coopération avec d'autres organes de l'OCDE, de :

- ✓ **Poursuivre le programme d'examens par les pairs** portant sur les politiques locales et nationales, en vue d'aider les pays à concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions menées en faveur des PME.
- ✓ **Accroître la cohérence des politiques** par un appui à l'échange d'information et la coordination entre les ministères, les groupes parlementaires et les agences de développement aux niveaux national, régional et local impliquées dans l'orientation, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques pour les PME et l'entrepreneuriat.
- ✓ **Renforcer la collaboration avec le G20** en matière d'échange de bonnes pratiques adaptées aux différents stades de développement des pays de l'OCDE et du G20, afin de renforcer la contribution des PME en matière d'innovation et d'emploi.
- ✓ **Renforcer le dialogue international que mènent les pouvoirs publics, les PME et la communauté financière**, ainsi que son socle analytique et statistique, pour suivre les évolutions et les progrès réalisés en matière d'accès aux financements.
- ✓ **Mesurer les progrès réalisés par les PME sur le chemin de la croissance verte** et élaborer des indicateurs pertinents pour orienter la réflexion des politiques dans ce domaine.

Soutenir la coordination intergouvernementale des politiques menées en faveur des PME et de l'entrepreneuriat, afin de promouvoir leur participation aux échanges internationaux.